

Encore une génération sacrifiée !

Une mesure transitoire qui perdure

A la rentrée 2012, le Ministre Peillon avait affirmé aux stagiaires qu'ils seraient : « la dernière génération sacrifiée » (Créteil, septembre 2012). Pourtant les stagiaires de 2013 effectuent leur année dans les mêmes conditions que ceux de 2012. La maigre décharge (3h pour les certifiés et agrégés, 6 h pour les CPE et les professeurs documentalistes) a été reconduite. La formation est toujours réduite à la portion congrue et se résume plus à une formation sur le terrain assurée par le tuteur qu'à une réelle formation permettant un aller-retour entre pratique et théorie. Le passage en force du Ministre pour la mise en place des ESPE dès la rentrée 2014, contre l'avis d'une majorité des personnels concernés (formateurs mais aussi universitaires) a aggravé la situation. Les ESPE n'existent toujours pas réellement, elles sont dans l'incapacité d'assurer les missions qui leur ont été confiées.

La rentrée des stagiaires dans l'académie de Versailles :

Le Rectorat a bloqué des postes à temps plein pour les stagiaires et a refusé de basculer la compensation des décharges stagiaires

sur des BMP (blocs de moyens provisoires) dès juillet. **Le Rectorat fait donc le choix d'utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement à pleine charge.** Ce choix irresponsable à long terme est une mauvaise réponse à la crise du recrutement (voir ci-dessous). Il entraîne une dégradation des conditions de stage pour les stagiaires et une inflation des heures supplémentaires pour les collègues. A la rentrée **20 % environ des stagiaires se sont vus confier des services excédant ces quotités, alors même qu'aucune enveloppe n'est prévue pour financer les éventuelles heures supplémentaires. Si vous êtes dans cette situation, contactez-nous.**

Le SNES-FSU continue d'exiger une véritable année de stage avec 1/3 de service et 2/3 de formation, permettant un aller-retour entre théorie et pratique dans le cadre des nouveaux ESPE.

Par ailleurs, le SNES continue de dénoncer des dysfonctionnements chroniques : manque de tuteurs, procédés de titularisation contestables, et formation délétière. Face à cette situation, nous continuons d'intervenir pour exiger le respect de la circulaire rectorale pour tous les stagiaires.

Abandon du CLES et C2I2E : une victoire syndicale et collective

L'année dernière, grâce à la mobilisation de tous (enseignants, CPE titulaires et stagiaires, formateurs, étudiants candidats aux concours) rassemblés par la pétition FSU et aux interventions incessantes de nos militants auprès des Recteurs et du Ministère nous avons obtenu la déconnexion de ces certifications d'avec la titularisation.

Les syndicats de la FSU ont été les seuls à se battre, dès leur instauration contre ces certifications coûteuses et d'un niveau excessif. C'est une grande avancée qui prouve que l'action collective et syndicale paye.

Les lauréats des sessions 2012, 2013 et 2014 anticipée (dont les concours ont été ouverts avant le décret) sont tenus de suivre dans un délai de trois ans à compter de la date de titularisation les actions mises en œuvre par les recteurs en vue de la préparation de ces qualifications et se présenter aux certifications. En aucun cas il n'est indiqué qu'ils sont tenus de les valider. Pour les sessions suivantes toutes les mentions sur ces certifications sont supprimées.

Le SNES restera vigilant afin de défendre tous les collègues dans cette situation et d'exiger des conditions ne conduisant pas à alourdir une charge de travail déjà grande.

Des choix ministériels contestables

Vouloir résoudre la crise du recrutement ? Vraiment ?

La prétendue volonté ministérielle de résoudre la crise du recrutement ne résiste pas longtemps à l'état des lieux de la rentrée. **Le Ministre pratique en effet le déni de réalité et veut faire croire qu'il suffit d'augmenter les postes aux concours pour les pourvoir. Hélas !** La hausse des postes aux concours (quasiment 30%) n'a pas entraîné un meilleur rendement des concours : 14% des postes n'ont pas été pourvus pour l'année 2013 contre 10% en 2012. Et ce n'est pas la session 2014 anticipée qui permettra de combler les manques : de nombreux admissibles à la session 2014 anticipée ont été également lauréats des concours 2013. De nombreux postes sont donc déjà perdus : 226 postes sur 1592 en maths, 53 sur 750 en histoire-géo par exemple. La même situation se reproduira en 2014 (les admissibles du 2014 anticipé vont pour partie se présenter au 2014 « normal »).

Ainsi, loin de « l'apaisement » de M. le Ministre, cette rentrée et les suivantes vont se faire sous les auspices d'une crise du recrutement chaque année aggravée : toujours moins de professeurs pour toujours plus d'élèves. Au lieu d'une politique responsable et ambitieuse de résolution de la

crise du recrutement, le Ministre fait le choix d'expédients joliment présentés par la communication ministérielle mais aux conséquences dramatiques. La même communication est, en revanche, étrangement muette sur l'abaissement des salaires pour les lauréats des concours 2014 : ils seront payés à l'échelon 1 (certifiés, agrégés, CPE).

Faute de personnels titulaires, les effectifs par classe, le poids des heures supplémentaires, la flexibilité imposée aux TZR, le recours encore plus massif à la précarité ne cessent de s'aggraver. Cette situation signifie pour vous, entrants dans le métier, une dégradation considérable de l'exercice du métier en ce début de carrière alors que vous n'avez pas eu droit à la restauration de la formation (voir ci-dessus).

Transformer nos métiers plutôt ?

Derrière la crise du recrutement, c'est une transformation profonde de nos métiers qui se joue.

Dans ce contexte de pénurie de professeurs, allonger notre temps de travail, redéfinir les champs disciplinaires en restaurant des formes de bivalence disparues (sciences et techniques par exemple) vont devenir des tentatives très fortes. **De graves modifications**

sont déjà à l'œuvre à travers les nouveaux masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et les nouvelles maquettes de concours. Les savoirs disciplinaires y sont réduits à la portion congrue au profit des savoirs pour enseigner comme si « les gestes professionnels » s'apprenaient déconnectés des contenus. Par exemple, le CAPES d'histoire-géo comportera une seule épreuve disciplinaire qui n'est pas déterminante pour l'obtention du concours. En Lettres il n'y aura plus qu'un seul CAPES à option, la distinction Lettres Classiques /Modernes disparaît donc.

Or comment enseigner sans bien maîtriser le contenu à enseigner ? La qualification et le contenu disciplinaire de nos enseignements sont les caractéristiques du Second degré.

Dans le contexte actuel de la mise en place d'un conseil École/Collège se lit la volonté d'un éclatement du Second degré : d'une part une école du socle (école/collège) avec des professeurs polyvalents ou bivalents, d'autre part un segment dit « bac moins 3 / bac plus 3 » avec des professeurs agrégés appelés à enseigner au lycée et jusqu'en licence. L'agrégation, elle, reste en effet à contenu disciplinaire, et n'est pas préparée dans les masters Meef.